



COLLECTIVITÉS

DÉPENSES PUBLIQUES : LYON S'EN TIRE BIEN

L'Argus des communes 2021, publié par l'association Contribuables Associés, a évalué les dépenses publiques des 34 926 communes de France. Lyon tire son épingle du jeu.



© PHAR

ÉVALUATIONS

L'Argus des Communes évalue ici les dépenses de fonctionnement de la commune pour l'année 2018 (année la plus récente pour laquelle les données sont disponibles), c'est-à-dire les dépenses par habitant engagées pour produire les services quotidiens de la commune (crèches, écoles primaires, déchets, voirie, stationnement...) par rapport aux communes de même taille.

Lyon se distingue dans la catégorie des villes les moins endettées

Près de 5 millions de données ont été nécessaires pour évaluer la question du niveau de dépenses publiques de l'ensemble des communes françaises. Les notes ont été distribuées récemment par l'association Contribuables Associés en fonction du critère de la dépense publique par habitant, et en comparaison avec les autres communes de même taille. Si Lyon n'apparaît pas dans les villes de plus de 50 000 habitants les plus dépensières et les plus imposées, la commune se distingue dans la catégorie des villes les moins endettées de France avec un montant de la dette par habitant de 735 €. La ville, dirigée par Grégory Doucet, fait moins bien (33^e place) qu'Issy Les Moulineaux (50 €), classée première, mais mieux que Nancy, bonne dernière - sur 50, avec 982 € par habitant. « Il s'agit d'un outil pédagogique accessible à tous afin de permettre à chacun de se donner une idée du niveau de dépenses publiques de sa commune comparativement aux autres. Face à l'augmentation de la fiscalité, la maîtrise des dépenses locales (communes + intercommunalités) est un enjeu fondamental. C'est aussi un outil démocratique qui permet à chacun d'entre nous de savoir si son maire est économe. N'oublions pas que chaque euro dépensé par un maire est un euro payé par les citoyens administrés », explique Eudes Baufreton, directeur de l'association.

■ Julien Thibert